



48

Mission permanente de la République du Cap-Vert

Conseil des Droits de l'Homme
23^{ème} Session du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel
(Genève, 02-13 novembre 2015)

Examen de São Tomé e Príncipe
(11 novembre 2015)

Intervention du Cabo Verde
par l'Ambassadeur José Luís Monteiro, Représentant permanent

Merci, M. le Président,

Nous éprouvons un plaisir particulier à saluer la distinguée délégation de São Tomé e Príncipe, s'agissant d'un pays avec lequel Cabo Verde a des liens très forts et historiques de fraternité et amitié. Nous remercions S.E. M. Roberto Pedro Raposo, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, pour la présentation de son rapport national et les réponses complémentaires apportées en cours de séance.

Caractérisant le chemin parcouru depuis le premier examen du pays, le rapport présente avec franchise et équilibre le bilan des réalisations et progrès ainsi que les difficultés et la dimension de ce qui reste à faire. Nous pouvons y constater que si d'une part les contraintes financières et de capacité institutionnelles existant continuent de peser sur la cadence et le niveau des réalisations, d'autre part la dynamique des progrès se révèle croissante et les perspectives sont encourageantes.

Méritent d'être soulignées, entre autres, les réussites en matière de la sécurité alimentaire et du développement agricole ; de la lutte contre la malaria et le VIH/SIDA ; de l'approvisionnement en eau potable des

populations ; de la transparence dans l'industrie extractive naissante ; et aussi l'intention annoncée de la ratification imminente de nombre d'instruments internationaux majeurs des droits de l'homme, signés depuis des années, ainsi que l'adoption récente d'un important programme de réforme du secteur de la justice, et respectif plan d'actions pour 2016-2019, au même titre que les investissements en cours et projetés pour améliorer le système pénitentiaire.

Cabo Verde souhaite soumettre à la considération des autorités de São Tomé e Príncipe les recommandations suivantes :

1. Finaliser l'étude en cours et créer et installer une Institution nationales des Droits de l'Homme conforme aux principes de Paris ;
2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et plan d'action national de protection des droits des enfants, et y veiller en particulier à contrer efficacement le risque de la traite des enfants.

Cabo Verde augure à São Tomé e Príncipe des progrès soutenus en faveur des droits humains de sa population, et appelle les partenaires internationaux du pays à renforcer le soutien technique et financier qu'ils lui accordent dans ce domaine.

Merci, M. le Président